

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 27 août 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désire poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble se situe au 230, route 132 Est, lot 3 886 713 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la superficie d'un bâtiment secondaire projeté qui aurait une superficie de 26,64 m², alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 25 m².

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 16^{ÈME} JOUR D'AOÛT 2024



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet et journal le Hublot de la Ville le 16 août 2024)